

D. C. : 02.07.2019

Réunion de Conseil Municipal du 10 juillet 2019

Sont présents tous les membres.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 02 mai 2019 est approuvé à l'unanimité. Cependant, Monsieur DUMONT précise que les travaux sur le Parc d'Activités débutent en juin et non pas en fin d'année comme indiqué dans le compte rendu de la réunion du 02 mai.

I – Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Club de Gym a formé un nouveau bureau et continuera son activité à la rentrée. Il faudra donc lui verser le solde de la subvention attribuée.

De même, une subvention exceptionnelle ayant été allouée à l'Harmonie, il y a lieu d'ajouter une somme de 350,00 € au budget pour les Associations.

L'achat du désherbeur à gouttelettes d'eau financé par un emprunt n'avait pas été prévu au budget primitif. Il faut donc ajouter 4 170,32 € en remboursement de capital et 7,21 € en remboursement de l'intérêt.

Ces sommes seront prises sur la différence de la TADEM (taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation) prévue au budget primitif : 11 400,00 € et effectivement perçue : 18 349,00 €.

II – Lotissement rue du Presbytère

Le terrain acheté par la Commune représente environ 5 600 m².

Le Cabinet LATITUDES a été mandaté afin d'effectuer une étude globale sur une zone qui s'étend jusqu'à la salle des sports.

Cette étude permettra d'argumenter sur les terrains constructibles à conserver dans le PLUi mais servira également à l'implantation du futur lotissement.

Pour ce dernier, il faut agir rapidement car le Plan d'Occupation des Sols de la Commune sera caduc au 31 décembre 2019.

Le projet doit donc être autorisé avant sous peine de devoir attendre le PLUi, soit environ 3 à 5 ans.

LATITUDES devrait déposer un plan d'aménagement pour le 31 juillet et présentera le projet entre le 15 et le 19 juillet.

Le permis d'aménager devrait être établi avant le 31 juillet.

LATITUDES pense qu'il est possible d'envisager 6 à 7 lots dans ce lotissement mais Monsieur le Maire pense que 6 seraient préférables.

Il faudra réfléchir à la façon de procéder ensuite.

La première solution consiste en la revente du terrain à un promoteur en incluant les sommes engagées par la Commune, comme il a été fait pour le lotissement chemin du Prêtre / rue du Quesnoy.

La deuxième solution serait le traitement intégral de la création du lotissement et de la vente des terrains par la Commune.

La première solution constituerait en une opération blanche alors qu'avec la seconde solution, la Commune pourrait espérer un bénéfice d'environ 50 000,00 €.

Si la deuxième solution était retenue, il faudrait prévoir un budget annexe avec un fond de roulement réalisé grâce à un emprunt à court terme.

La différence avec le lotissement réalisé par la Commune en 2001, c'est qu'à cette époque, les élus étaient assistés par la DDE (Direction Départementale de l'Équipement). Aujourd'hui, en toute logique, il pourrait s'agir de LATITUDES.

Le relevé topographique par drone de l'ensemble de la zone, réalisé par LATITUDES, est revenu à 1 522,80 €.

L'établissement du projet pour six lots avec le permis d'aménager serait de 6 300,00 €.

Monsieur BLED demande si le temps de réalisation sera plus long en choisissant la solution deux.

Monsieur DUMONT indique quant à lui qu'il y a possibilité de réaliser une plus-value si l'opération est retenue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'établissement du permis d'aménager.

III – Agents municipaux

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que Vincent CHARBONNIER, titulaire de son baccalauréat, a été embauché par une entreprise de Berteaucourt-les-Dames.

Il précise ensuite que Monsieur BECQUET, qui part à la retraite au 1^{er} novembre, prendra ses congés en septembre et aura encore une cinquantaine d'heures supplémentaires à récupérer ce qui fait qu'il ne sera plus beaucoup présent.

Il propose de demander à Monsieur GREMONT qui, lui aussi, a réussi ses examens puisqu'il a obtenu son BTS, de signer un contrat de six mois à la fin de son apprentissage.

Certains conseillers souhaitent sécuriser l'emploi sur l'année 2020. Monsieur le Maire préfère un contrat de six mois avec possibilité de renouvellement d'autant que la position de la CABS n'est pas claire sur le sujet et que certains maires demandent à ce que les espaces verts soient inclus dans ses compétences.

Monsieur le Maire informe ensuite l'Assemblée d'une demande de Monsieur DESSAUX d'exécuter une formation de 6,5 jours sur son CPF (Compte Personnel de Formation) pour lui permettre une évolution professionnelle.

Il a en effet été reçu voici plus d'un an à l'examen d'Agent de maîtrise mais ne peut pas être embauché par la Commune à ce grade en raison du trop peu de personnels à encadrer.

Il indique que, pour lui, ce n'est pas possible cette année car cela désorganiserait le travail des espaces verts en raison notamment des absences du futur retraité. Il en a d'ailleurs discuté avec l'intéressé.

Cette décision ne constitue pas un refus catégorique. Cette question sera de nouveau examinée lors d'une prochaine session de formation.

IV – Travaux d'espaces verts

Le fait de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, les employés de la Commune passent beaucoup plus de temps au désherbage.

Il est de plus à noter que leur nombre va baisser prochainement.

Ainsi, un devis a été demandé à l'Association du Vimeu.

Pour 2 950,00 €, l'Association s'engage à tailler les haies à l'Eglise, au lotissement Jacques Croédur, rue de Caours, au cimetière et au bac de rétention des eaux de pluie rue de Buigny.

Aucun matériel ne sera à fournir par la Commune hormis la benne.

Pour cette année, le cimetière commencé par les agents de la Commune, ne sera réalisé qu'en partie : le derrière de la haie et le côté donnant sur le chemin situé vers Abbeville.

Monsieur le Maire précise, pour répondre à certains conseillers qui préféreraient une embauche, qu'il ne procédera à aucune création de poste jusqu'à la fin de son mandat car échaudé par les transferts des agents de l'école vers la CABS que la Commune continue malgré tout indirectement à payer, il préfère attendre de voir ce qui va se passer pour les espaces verts.

V – Ancien logement de l'école

Monsieur BACQUEVILLE, nouveau propriétaire du logement de l'école, souhaite installer un assainissement autonome aux normes.

Pour ce faire, il souhaite acquérir 30 m² du terrain de l'école.

Il clôturera et bornera à ses frais.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette vente au prix de 50,00 € le m², somme acceptée par Monsieur BACQUEVILLE.

Bien que certains de ses membres trouvent ce montant un peu élevé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

VI – Questions diverses

- BDL organise une réunion préparatoire le 23 juillet à 9 h 00 pour le lotissement chemin du Prêtre/rue du Quesnoy.

Le démarrage des travaux par la STPA devrait intervenir le 26 août.

Monsieur MAILLET présente le descriptif des travaux, le calendrier d'avancement et les différents intervenants.

Il précise que la fin des travaux est prévue pour octobre.

- L'Agence Routière du Conseil Départemental a fourni ses propositions quant aux travaux qui permettraient de réduire la vitesse à chaque entrée du village sur la RD 153.

Au cimetière comme à la salle des sports, il est proposé un décrochement par l'installation de deux petites chicanes.

Pour le cimetière, une deuxième proposition fait état d'un inversement de la chaussée et du parking.

Cette dernière solution risque d'être très onéreuse pour la Commune.

Il faudra également penser à l'entrée du Village côté route d'Amiens. Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu, pourquoi pas, d'implanter quatre « STOP » quand les constructions du lotissement rue du Quesnoy/chemin du Prêtre seraient réalisées.

Cela imposerait à chacun de s'arrêter et suivre ensuite le code de la route avec la priorité à droite.

- Le dévoiement de la RD 25 pour LACTINOV va bientôt commencer.

Le dossier de déclaration a été déposé par le Conseil Départemental.

Un rond-point européen doit être mis en place dès la fin de l'année (probablement octobre). Il sera implanté sur la RD 153 en face de la Société Bâches 80.

Monsieur le Maire indique que la Municipalité avait sollicité la réalisation, dans le même temps, d'un rond-point au croisement de la RD 25 avec la rue Ventôse mais cette proposition a été rejetée.

- Le renouvellement du contrat gaz avec EDF a été signé pour trois ans.

Monsieur LEDUC en profite pour signaler que la salle des sports est le bâtiment le plus consommateur. La dépense de chauffage représente environ 1 000,00 € par mois.

Il faudrait se renseigner sur les tarifs correspondant à la pose d'aérothermes ou de systèmes similaires.

- Depuis le lundi 08 juillet, ce sont 126 enfants qui fréquentent journallement l'ALSH pour 137 inscrits.

106 enfants prennent leur repas chaque jour à la salle des fêtes.

Le 1^{er} août, ce sera la fête de fin de centre. Elle se déroulera dans la salle des sports. Cela permettra de ne refuser personne et évitera trop de manutentions de la part des agents municipaux, le matériel restant sur place pour les moules/frites du football.

Le nombre important de fréquentation du Centre est dû en grande partie à la fermeture de l'ALSH de Mareuil-Caubert.

Les parents concernés ont en effet majoritairement demandé à ce que l'effectif soit reporté sur Vauchelles et non Abbeville.

Un petit changement interviendra sur le menu proposé pour la fête de fin de centre. Seront conservées les saucisses et les merguez sans les côtes. Suivront ensuite le fromage et la glace.

- Un drive LECLERC va s'implanter pour partie sur Vauchelles. L'entrée se fera sur la Commune d'Abbeville tandis que l'arrière du bâtiment sera situé sur le territoire vauchellois.

- Monsieur le Maire a reçu une proposition de réservation d'un berceau (créneau d'accueil d'enfants) par la crèche « Les Petits Pa' » située à Pont-Rémy.

L'établissement est situé trop loin du Village et ne permettrait pas l'augmentation de l'effectif scolaire.

Cette proposition est rejetée.

- Le 13 juillet, la retraite aux flambeaux est toujours d'actualité avec distribution de lampions et bracelets fluorescents par la Commune.

Le feu d'artifice est géré par Monsieur BECQUET.

Quatre à cinq élus seront présents.

Les jeux de la Fête Nationale du 14 Juillet seront identiques à ceux des années précédentes.

Pendant toute la durée des festivités une buvette sera tenue au profit de l'APEV.

Huit à neuf conseillers seront présents. La préparation se fera le matin du 14 à partir de 10 h 00.

Chacun prendra son poste à compter de 15 h 15.

- Lors du dernier Conseil d'Ecole, il a été évoqué un effectif de quatre-vingts élèves à la rentrée prochaine.

Quelques inscriptions sont intervenues depuis qui pourraient le porter à quatre-vingt-quatre ou quatre-vingt-cinq élèves.

Si la baisse d'effectif continue avec trop d'importance, on pourrait à terme aller vers une fermeture de classe.

Il pourrait exister la possibilité de créer un RPI probablement avec Bellancourt.

- Le nouveau lave-vaisselle de la salle des fêtes est installé. Tous les utilisateurs en sont satisfaits. La vaisselle cassée ou disparue a été remplacée pour un coût de 615,96 €.

- En cas de détérioration ou disparition du matériel de loto, il sera facturé 180,00 € pour le plateau magnétique et 20,00 € pour le sac de tirage.

- Dix dictionnaires ont été remis aux enfants quittant l'école de Vauchelles pour le Collège. Ils devraient être au même nombre l'année prochaine.

VI – Questions orales

- « Voie de Garage » annule sa représentation du 21 septembre car des personnes importantes du groupe ne pourront être présentes.

Une reprogrammation sera étudiée en 2020.

- Les branches du tilleul situé à la pointe des rue du Quesnoy et chemin du Prêtre sont à couper car le panneau d'entrée d'agglomération n'est plus visible.

- Il est demandé l'installation d'un toilette rehausseur dans les WC de la bibliothèque.

- Monsieur DERUME sera contacté pour les aérothermes de la salle des sports.

- Plus de vingt Jeunes sont déjà inscrits au voyage des Ados du 31 août. Le voyage aura donc lieu.

- Malgré les divers rappels de la Municipalité, certains continuent à tondre en dehors des périodes autorisées et font des feux malgré leur interdiction.

- Il est noté le manque de civisme au lieu de dépôt de la benne aux déchets verts.

Le Conseil Municipal trouve cela scandaleux et certains pensent qu'il ne devrait y avoir aucune question à se poser et supprimer la benne.

Ce sont essentiellement apparemment des entreprises extérieures qui viennent y déposer terre, cailloux, plastique, ce qui est inadmissible.

Il faudra certainement finir par installer des caméras de vidéo-surveillance dans cet endroit, à la salle des sports mais aussi au cimetière où sont perpétrés d'inacceptables vols.

Ces appareils ont été installés à Moyenneville avec de bons résultats.

Il est toutefois souligné que la benne est élevée ce qui engendre de grandes difficultés d'accès pour les personnes âgées.

Ce n'est pas fonctionnel et le problème est récurrent.

Il n'y a pas de solution pour le moment. Dans ces cas, il vaut mieux aller à la déchetterie d'Abbeville qui n'est pas loin et possède un quai avec des agents qui peuvent aider les personnes en cas de problème.

Il est d'ailleurs demandé à Monsieur le Maire de solliciter une amplitude plus grande des horaires d'ouverture de la déchetterie.

- Il est demandé une distribution de raticides. Une commande doit être réalisée avant qu'elle ne soit effectuée. Il faut également vérifier si la réglementation autorise ce genre de distribution.

- Monsieur DUMONT annonce que les travaux du Parc d'Activités ont débuté par le tracé de la route.

Il avait été dit qu'un comité de suivi serait mis en place mais la CCI ignore complètement la Commune et ne l'avise de rien.

Qu'en serait-il en cas de problème pouvant mettre en jeu la responsabilité de la Commune ?

Il a de fréquents contacts avec deux commerçants très impliqués : M. PITAU d'AFFLELOU et M. ALIGORA de BRICOMAN.

- Un nid de poule est signalé rue Andrée Joubert à l'entrée du lotissement du Voroy.

Il reste une construction à faire avant que cette portion de route ne soit mise en réfection par la CABS.

Le trou qui s'est formé devant l'habitation des DUPONCHEL est dû à des travaux de VEOLIA qui attend toujours un certain temps avant le rebouchage.

Il est précisé qu'il est possible de lui imposer un rebouchage provisoire.

- Il est demandé à ce que les blocs de pierre installés devant FORD sur la zone commerciale soient retirés avant qu'ils ne disparaissent lors des travaux du Parc d'Activités.

Ils seront récupérés mais pour l'instant empêchent l'installation des gens du voyage à cet endroit.

- Plusieurs associations ont changé dernièrement de président :

- M. Jean-Michel GEORGET de Caours remplace M. ROHAUT pour le speedball/badminton ;
- Mme Sylvie VASSEUX d'Abbeville est la nouvelle présidente de la Gymnastique Vauchelloise après Mme ROHAUT ;
- M. Laurent CAUMARTIN de Neufmoulin prend la présidence du Tennis de Table à la suite de M. HEDIN.

- Monsieur HEURTAUX a fini l'installation des tôles translucides sur la toiture de la salle des sports.

- La Société SUEZ a effectué son premier passage de nettoyage des caniveaux. Après avoir oublié d'inscrire la Commune, elle a oublié la rue du Quesnoy.

- Le Conseil Départemental refait le marquage des bandes blanches de la RD 153.

- Les volets ont été repositionnés à la salle de la bibliothèque. Il reste à poser l'éclairage qui est déjà acheté, les panneaux de rideaux à installer devant les fenêtres et la porte à repeindre.